# Structure de SICAV d'AGF – Un moyen d'investir fiscalement plus efficace

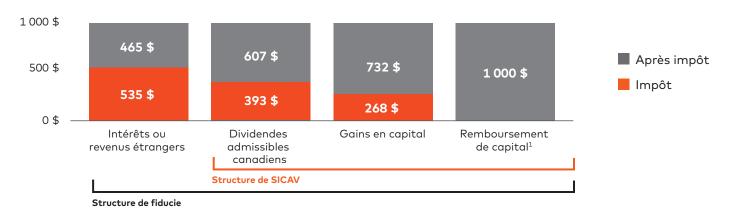
Le choix de fonds commun de placement approprié représente une décision importante, qui repose sur divers critères. Cependant, ne faudrait-il pas tenir compte plus souvent de la structure d'un fonds?

Si vous investissez dans un régime non enregistré, par exemple à l'extérieur d'un REER, vous pourriez envisager d'investir dans l'un des fonds faisant partie de la société d'investissement à capital variable d'AGF (la « SICAV ») – le Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée (AWTAG).

# Investissement fiscalement avantageux à l'aide de la SICAV d'AGF

Une fiducie de fonds communs de placement verse aux investisseurs des distributions qui peuvent se composer d'intérêts et de revenus étrangers, et ceux-ci sont les moins avantageux du point de vue fiscal. Une structure de SICAV ne verse ni intérêt ni revenu étranger à ses investisseurs et est en mesure de compenser un revenu ou un gain réalisé au sein de la SICAV par les dépenses de tout autre fonds qui forme la société de fonds communs de placement. La SICAV d'AGF permet de compenser davantage tout revenu ou tout gain restant au moyen du report de pertes disponibles de cette société. Quoique la SICAV AGF soit gérée de façon à réduire au minimum la production de distributions imposables, elle peut tout de même verser périodiquement des dividendes canadiens et des dividendes sur gains en capital.

### Imposition de différents types de distribution entre les mains de l'investisseur



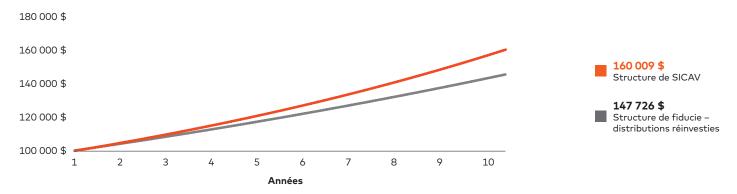
Hypothèses: une distribution de 1000 \$ et les taux marginaux d'imposition pour un particulier en Ontario, selon le type de revenu: intérêts, 53,53 %; gains en capital, 26,76 %; dividendes admissibles, 39,34 %.

¹ Les distributions sous forme de remboursement de capital peuvent donner lieu à des gains en capital supérieurs lors d'une disposition ultérieure des titres. Les distributions sous forme de remboursement de capital ne sont disponibles que jusqu'à ce que le capital attribuable aux séries pertinentes soit épuisé. Si le prix de base rajusté des titres d'un investisseur tombe au-dessous de zéro, l'investisseur devra payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant au-dessous de zéro. Le taux annuel cible de rendement pour les titres de séries T et V est de 8 % et de 5 %, respectivement. AGF se réserve le droit de modifier ce taux annuel cible en tout temps. La distribution annuelle cible est fondée sur la valeur de l'actif net du fonds à la fi n de l'année précédente.



# SICAV d'AGF – Croissance fiscalement efficace

Le fait d'investir dans la SICAV d'AGF peut faire fructifier vos placements, avec report d'impôt, sans toucher de dividendes imposables. Cette croissance avec report d'impôt peut s'illustrer ainsi' :



Source: Service de l'exploitation AGF, Fiscalité AGF. Selon un investissement de 100 000 \$ pendant 10 ans. Le présent scénario est utilisé uniquement pour illustrer les effets de la croissance composée au sein d'une structure de fonds en fiducie par rapport à celle de fonds en SICAV semblable à l'offre d'AGF seulement. Il ne vise pas à représenter des rendements réels ou prévus.

† Hypothèses relatives au graphique illustrant une croissance avec report d'impôt: un investissement initial de 100 000 \$, procurant un rendement global composé mensuel (annualisé) de 6 %, et constitué comme suit: 33,16 %, intérêts et revenus étrangers; 10,90 %, dividendes admissibles canadiens; 30,95 %, gains en capital; et 24,99 %, gains en capital non réalisés. La société (SICAV) ne verse pas de distribution imposable et dispose de suffisamment de dépenses et de pertes combinées et reportées provenant de sa structure de SICAV pour compenser son revenu. La fiducie n'a aucune perte à reporter pour compenser son revenu, qu'elle doit par conséquent distribuer en entier. Le montant de cette distribution de la fiducie est réinvesti et imposé au taux marginal maximal d'imposition pour un particulier en Ontario, selon le type de revenu: intérêts et revenus étrangers, 53,53 %; dividendes admissibles, 39,34 %; gains en capital, 26,76 %. Dans le scénario concernant la fiducie, l'investisseur vend des parts afin de payer les impôts sur les distributions. Ces rachats donnent lieu à des gains en capital. Dans les deux scénarios, les placements sont encaissés après 10 ans et une portion du produit obtenu sert à payer tout

# Comment fonctionnent ces structures?

### Fonds constitué en fiducie

impôt sur les gains en capital issus du rachat.

Un fonds constitué en fiducie est structuré comme une personne morale, c'est-à-dire que toute dépense ou toute perte reportée ne peut être utilisée que par le fonds.









### Fonds constitué en SICAV

Un fonds constitué en SICAV fait partie, à titre de « catégorie », de la structure d'une plus grande société de fonds communs de placement. Ainsi, toute dépense ou toute perte reportée peut être mise en commun au sein de la société et utilisée par un fonds quelconque de la société.



Légende:



Fonds



SICAV



Dépenses



Pertes en capital



		Ş	Série OPC Série T				Série V			F FV Q W			W	
	Devise	FA	FR	FM	FA	FR	FM	FA	FR	FM	Sans FA		-	Sans FA
Titres à revenu fixe														
Catégorie Obligations à rendement global AGF	\$CAN	4089	4189	4289				3038	3138	3238	5034	2513	1248	1420
Catégorie Revenu à court terme AGF	\$CAN \$US	223 523	923 623	272 622							865 765			
Catégorie Revenu fixe Plus AGF	\$CAN	4090	4190								5035		1249	1416
Actions canadiennes														
Catégorie Actions de croissance canadiennes AGF¹	\$CAN \$US	204 4087	934 4187	278 4287							853			
Actions nord-américaines														
Catégorie Revenu de dividendes nord- américains AGFiQ <sup>2</sup>	\$CAN \$US	4207 4208	4307 4308		2102	2202	2302	3011	3111	3211	5004 5104	2501	1241	1430
Actions américaines	, , ,													
Catégorie Croissance américaine AGF	\$CAN \$US	201 531	931 631	275 626	2100	2200	2300	3009	3109	3209	854 754	2504	1225	1423
Catégorie Secteurs américains AGFiQ	\$CAN \$US	4081 4082	4181 4182								5030 5130		1236	1402
Actions mondiales														
Catégorie Actions européennes AGF	\$CAN \$US	811 711	812 712	268 664	2106	2206	2306	3015	3115	3215	855 755	2505		
Catégorie Actions mondiales AGF	\$CAN \$US	260 560	960 660	286 636	2107	2207	2307	3016	3116	3216	878 758	2508	1214	1405
Catégorie mondiale de dividendes AGF	\$CAN	4088	4188	4288				3033	3133	3233	5033	2506	1247	1415
Actions de marchés émergents														
Catégorie Direction Chine AGF	\$CAN \$US	801 701	802 702	267 663							867 767			
Catégorie Marchés émergents AGF	\$CAN \$US		4311 4312								5006 5106		1229	1436
Fonds d'actions spécialisés														
Catégorie Actifs réels mondiaux AGF <sup>3</sup>	\$CAN \$US	263 463	963 563	288 610							814 714			
Fonds équilibrés								-						-
Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF <sup>4</sup>	\$CAN	9863	9860	9867							8060		1233	1444
Solutions gérées														
Catégorie Portefeuille Éléments Conservateur AGF	\$CAN	4017	4018	4019				3034	3134	3234	5008	2520	1224	1411
Catégorie Portefeuille Éléments Croissance AGF	\$CAN	4023	4024	4025	2105	2205	2305	3014	3114	3214	5010	2522	1219	1413
Catégorie Portefeuille Éléments Équilibré AGF	\$CAN	4020	4021	4022	2104	2204	2304	3013	3113	3213	5009	2519	1222	1410
Catégorie Portefeuille Éléments Mondial AGF <sup>5</sup>	\$CAN	4026	4027	4028							5011		1217	1412
Catégorie Portefeuille Éléments Rendement AGF	\$CAN	4080	4180	4280				3030	3130	3230	5029	2517	1235	1414

<sup>1.</sup> Le 19 avril 2012, l'objectif de placement du Fonds a été modifié afin d'offrir la souplesse nécessaire pour investir dans des actions de toutes capitalisations boursières.

<sup>2.</sup> Le 30 avril 2021, la Catégorie canadienne Dividendes de grandes capitalisations AGF a été renommée Catégorie Revenu de dividendes nord-américains AGFiQ.

<sup>3.</sup> Le 18 avril 2019, l'objectif de placement du Fonds a été modifié afin d'offrir une souplesse accrue pour répartir le capital du Fonds dans des actifs réels au-delà des sociétés exerçant leurs activités dans les secteurs des métaux précieux et des ressources naturelles. Le rendement avant cette date aurait été différent si l'objectif actuel avait été en vigueur.

<sup>4.</sup> Le 30 avril 2021, la Catégorie Revenu diversifié AGF a été renommée Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF. Le 30 avril 2021, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des parts du Fonds mondial équilibré Investissement durable AGF (anciennement, le Fonds de revenu diversifié AGF). Le 1<sup>er</sup> mai 2021, AGF a réduit les frais de gestion de la série OPC de 2,35 % à 1,90 %.

<sup>5.</sup> Le 17 avril 2014, l'objectif de placement du Fonds a été modifié afin de produire des rendements supérieurs à long terme en investissant principalement dans des fonds communs de placement de titres boursiers de sociétés du monde entier.

# Qui pourrait bénéficier de cette option?

Investisseur possédant un compte d'investissement non enregistré
Propriétaire d'entreprise dont le compte d'investissement dégage un revenu
Investisseur qui maximise régulièrement ses cotisations REER ou CELI



Consultez votre conseiller financier sans tarder pour voir si un fonds en SICAV vous convient. Pour plus de détails, visitez le site AGF.com.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement.

Le Groupe mondial Avantage fiscal AGF est une société d'investissement à capital variable (SICAV) offrant actuellement environ 20 catégories de titres. En plus d'une gamme de fonds diversifiés en matière de style de gestion, de région géographique et de capitalisation boursière, l'un des avantages clés de l'investissement dans l'une ou l'autre des catégories de ce groupe est la possibilité de répartir les dépenses (et pertes) encourues dans le cadre de la structure, afin de potentiellement compenser le revenu réalisé et ainsi réduire au minimum la déclaration de dividendes. Pour une explication plus détaillée, visitez le site AGF.com/denis.

L'admissibilité au programme de la Gamme Or AGF requiert l'investissement et le maintien d'un actif minimal de 100 000 \$ par fonds dans des titres de séries Q ou W, ou d'un actif de ménage représentant 250 000 \$ dans des titres de séries Q ou W. Les frais de gestion (séries Q et W) et les frais de service (série Q) seront prélevés directement des comptes des clients inscrits au programme de la Gamme Or AGF. Pour les clients de la Gamme Or AGF, AGF couvre les frais d'exploitation, les frais de garde des titres et autres frais d'administration afférents (sauf les courtages, les frais facturés par les contreparties, la rémunération du comité d'examen indépendant et les frais engagés par ce dernier et les éléments extraordinaires). Les réductions par tranche d'actif s'appliquent seulement aux montants en dollars mis en commun dans chaque tranche.

La distribution annuelle cible est établie en fonction de la valeur liquidative du fonds ou du portefeuille le dernier jour ouvrable de l'année précédente et peut changer. Les distributions mensuelles à l'égard des titres des séries T et V peuvent habituellement constituer un remboursement de capital à condition qu'il existe suffisamment de capital attribuable à la série visée. Le prix de base rajusté sera diminué du montant des remboursements de capital. Si le prix de base rajusté tombe au-dessous de zéro, l'investisseur devra payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant au-dessous de zéro.

Pour plus de détails sur les fonds sous-jacents, visitez le site AGF.com/Fonds. Pour des renseignements à jour, visitez le site AGF.com/Elements.

MD Le logo « AGF » et « Éléments AGF » sont des marques déposées de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.

Date de publication : le 16 juillet 2021.